

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION nº 2016/11/22-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 novembre 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'éducation,Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : Indemnités à verser aux invités chercheurs de l'Iméra

Le conseil d'administration approuve la politique de rémunération et d'hébergement des chercheurs invités de l'Iméra dont les modalités sont détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 22 novembre 2016

Yvon BERLAND Président d'Aix Marseille Université

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36

Politique de rémunération et d'hébergement des chercheurs invités de l'IMéRA

Chercheurs invités sélectionnés dans le cadre de l'appel à candidatures général de l'IMéRA*			
Chercheurs français ou étrangers titulaires d'un contrat de travail dans leur pays d'origine	Versement d'indemnités	• Juniors :	2 300 €
Mise en place d'un contrat de travail pour les chercheurs français ou étranger non-titulaires d'un contrat de	Versement d'une rémunération nette	> Séniors :	3 500 €
travail Artistes indépendants	mensuelle	Artistes :	2 300 €
Chercheurs invités sélectionnés dans le cadre de l'appel à candidatures EURIAS			
Chercheurs français ou étrangers titulaires d'un contrat de travail dans leur pays d'origine	Versement d'indemnités	Juniors :	2 600 €
Mise en place d'un contrat de travail pour les chercheurs français ou étranger non-titulaires d'un contrat de travail	Versement d'une rémunération nette mensuelle	▶ Séniors :	3 800 €
Artistes indépendants	mensaene		
Hébergement des chercheurs invités			
Dans le cas ou le chercheur invité (seul ou accompagné) ne pourrait pas être logé dans l'un des 14 logements sur site et qu'il louerait directement en son nom un appartement			
Indemnité mensuelle additionnelle de logement (estimée à partir des valeurs	Chercheur invité seul		600 €
	Un couple		900 €
locatives des logements de l'IMéRA)	Une famille avec un enfant		1 200 €
	Une famille avec deux enfants		1 500 €

^{*} Concernant l'accueil d'équipes interdisciplinaires sur des durées de 2 à 4 semaines, il est proposé ur indemnité journalière (repas) d'un montant de 30,50 euros.